

Société

BUREAUCRATIE ET SIMPLIFICATION : MIRAGE LIBÉRAL, MENSONGES POPULISTES ET RÉALITÉS POPULAIRES

Riwan Yahmi

17/09/2026

Décrypter nos institutions peut s'avérer être un casse-tête pour les citoyens. Pour les néolibéraux et les populistes, un coupable : la bureaucratie. Et une réponse : la simplification. Pourtant, comme Riwan Yahmi, agrégé d'économie et de gestion, le montre dans cette note de l'Observatoire de l'action et la puissance publiques, ce mirage libéral d'un État minimal et le discours national-populiste constituent des impasses. L'auteur invite la gauche à réinvestir le terrain de la simplification pour émanciper les citoyens en défendant les plus vulnérables et ouvrant plus de droits.

Présidentielle 2027 et action publique

La campagne pour l'élection présidentielle de 2027 commence à frémir. Chaque candidat assure disposer de la potion magique pour refonder nos services publics et résoudre les problèmes de la France. Mais ce « solutionnisme d'action publique », mobilisé pour convaincre les électeurs et conquérir le pouvoir, fait bien souvent l'impasse sur une question essentielle, qui porte sur l'exercice du pouvoir : comment mettre en œuvre concrètement les promesses faites aux Français ?

Bien souvent, les nouveaux élus se heurtent au mur de la réalité, faute d'avoir anticipé. Ce défi est d'autant plus grand pour les progressistes. Nous héritons d'administrations et de politiques publiques façonnées par d'autres, influencées par le débat public, inspirées de certaines théories économiques, imprégnées de certaines méthodes de travail, lessivées par des couches de réformes successives.

Les Français aspirent au changement. Pourtant, aucun changement ne sera possible sans questionner ce qui se passe « dans la tête de l'État », les préjugés, les biais, les idéologies, les angles morts qui traversent l'action publique. Comment les pouvoirs publics perçoivent-ils telle ou telle

population ? Quelles formes de politiques publiques en découlent ? Comment faire autrement ?

À travers différents exemples tirés de secteurs variés (justice, éducation, politiques sociales ou encore écologie), l'Observatoire de l'action et de la puissance publiques de la Fondation Jean-Jaurès questionnera ces représentations, décortiquera les réponses qui sont aujourd'hui apportées par nos institutions et ouvrira d'autres perspectives. Le déploiement de l'intelligence artificielle au sein des administrations et des politiques publiques fera également l'objet d'explorations, ouvrant la voie à de nouveaux garde-fous pour garantir un cadre éthique et démocratique à l'intervention publique.

Introduction

Nouveau maire de New York et modèle pour les partis de gauche jusqu'en France, Zohran Mamdani a lancé, dès son premier été en fonction, un grand plan de simplification à destination des petits commerces, s'attaquant aux permis obsolètes, aux documents redondants et aux amendes inutiles¹. Une manière de rappeler que simplifier l'action publique ne signifie pas nécessairement renoncer à l'État, à ses protections ou à ses ambitions.

En France, c'est au terme d'un parcours paradoxalement long et complexe de plus de deux ans que la loi de simplification de la vie économique a finalement été publiée au Journal officiel du 27 mai 2026². Tout au long de son examen, ce texte a rappelé, par la longueur et l'enlisement de ses débats, qu'en matière de simplification de l'action publique, rien n'est jamais simple.

Derrière chaque disposition, ou presque, se cache une mise en balance délicate d'intérêts contradictoires qui ne penche pas toujours du côté de la solution la plus simple. Faut-il faciliter la construction de datacenters, quitte à limiter les fouilles archéologiques préventives et prendre ainsi le risque de découvrir trop tard des vestiges susceptibles de retarder les projets ? Faut-il soumettre chaque norme nouvelle à un test évaluant ses conséquences sur les PME, au prix de la création d'un nouveau Conseil de la simplification chargé d'en assurer le suivi ? Entre simplification administrative et bureaucratie, les rapports sont plus subtils qu'il n'y paraît. Pour preuve, les pourfendeurs les plus acharnés de la complexité administrative ressortent régulièrement l'idée, présentée comme moderne, d'un « comité de la hache » : un organe bureaucratique par essence, dont la première expérimentation remonte pourtant à... 1938³.

Le macronisme des origines, attaché à la « pensée complexe », a finalement choisi de faire simple. C'est François Bayrou qui, dans son discours de politique générale, a posé les jalons de cette

rhétorique en déclarant : « Notre bureaucratie est trop lourde. Elle est incroyablement nuisible au développement du pays⁴ ». Pour étayer son propos, il citait une étude réalisée par l'université de Munich à partir des données de l'Institut Bruegel, selon laquelle le poids des normes pénaliserait la croissance de 0,8% en Italie, de 0,3% en Espagne, de 0,17% en Allemagne, mais de près de 4% en France⁵.

Alors, à qui la faute ?

Le vocabulaire varie pour désigner un même phénomène. Valéry Giscard d'Estaing évoquait une « marée blanche de paperasse⁶ », dans un registre emprunté à la catastrophe naturelle où personne ne semble responsable. D'autres dénoncent le « péril de la complexité administrative », formule dont l'ambiguïté permet toutes les interprétations. Mais c'est le terme de « bureaucratie » qui semble aujourd'hui faire consensus contre lui. Il présente un double avantage : il désigne une cause identifiable et, il n'y a pas de mystère, il s'agit d'un concept français.

Le mot est forgé en 1759 par Vincent de Gournay, l'un des fondateurs de la pensée libérale en économie. Au fil des siècles, il a revêtu des significations si diverses qu'Edoardo Ferlazzo, auteur de *La bureaucratie : hydre de l'État ?*, le présente comme « l'un des concepts les plus controversés de l'histoire des sciences sociales et, plus largement, du débat public⁷ ». C'est toute la difficulté de son appréhension : la bureaucratie est à la fois un concept central des sciences sociales, avec son histoire et ses usages savants, et l'un des objets politiques les plus présents dans le débat public, particulièrement en France.

Impossible pourtant de traiter sérieusement de la simplification administrative sans revenir à la source supposée de tous les maux : la bureaucratie. Edoardo Ferlazzo en propose une triple définition, exercice auquel ne se livrent pas toujours ceux qui la dénoncent avec le plus de vigueur.

La bureaucratie désigne d'abord un « gouvernement par les bureaux », c'est-à-dire un État dirigé par des fonctionnaires non élus. Dans cette acception, elle constitue une critique de la légitimité de l'administration par rapport au pouvoir politique.

Les sciences sociales ont ensuite utilisé le terme pour désigner une forme d'organisation rationnelle-légale. Théorisée par Max Weber⁸, elle se fonde sur l'impersonnalité, la spécialisation des fonctions, la hiérarchie et le respect de règles abstraites. Loin d'être un défaut, elle apparaît d'abord comme un rempart contre l'arbitraire et le népotisme. Surtout, cette définition ne concerne pas seulement les administrations publiques : elle s'applique également aux grandes entreprises, aux organisations privées et aux institutions de toute nature.

Enfin, dans son acception la plus populaire, la bureaucratie désigne la lenteur, la lourdeur et la complexité des procédures, ou encore l'inadaptation des institutions aux besoins qu'elles devraient satisfaire. C'est cette bureaucratie-là que vise spontanément le citoyen lorsqu'il éprouve une crise aiguë de « phobie administrative ».

Qu'il renvoie à la critique d'une administration toute-puissante, à l'observation de notre préférence collective pour les organisations impersonnelles ou à la dénonciation de procédures excessivement complexes, le terme bureaucratie exprime quelque chose d'un malaise français. Il constitue probablement l'expérience de citoyenneté la mieux partagée, davantage encore que le vote si l'on tient compte des niveaux d'abstention.

D'ici à l'élection présidentielle de 2027, le sujet sera décliné sous toutes les formes. Certaines seront spectaculaires et ouvertement populistes, à la manière de Javier Milei en Argentine ; d'autres plus traditionnelles et probablement sans grand effet, proposant la création d'un nouveau ministère de la simplification administrative.

Avant même que ces promesses ne se multiplient, certaines choses sont déjà prévisibles. La droite et l'extrême droite chercheront à s'arroger le monopole du sujet et rivaliseront de radicalité. Les services publics, les fonctionnaires et parfois l'État de droit serviront de cibles expiatoires. La gauche, quant à elle, risque de demeurer sur la défensive, se contentant d'une critique timide de la bureaucratie et oubliant ainsi une part importante de son propre héritage intellectuel, qui devrait pourtant la conduire à faire rimer « changer la vie » avec « simplifier la vie ».

Pour contribuer à déjouer ce fatalisme et réarmer le débat public, cette note s'articule en deux parties.

La première partie démontre comment le mirage libéral d'un État minimal et le discours national-populiste constituent deux impasses : loin de résoudre la complexité, ils la déplacent vers le secteur privé, la transforment en bureaucratisation managériale ou l'utilisent comme un cheval de Troie pour affaiblir l'État de droit et les protections collectives.

La deuxième partie rappelle que la gauche dispose d'une voix singulière à faire entendre. Héritière d'une longue tradition de critique de la bureaucratie, elle peut réinvestir le terrain de la simplification en dénonçant ceux que la complexité avantage, ceux qu'elle pénalise et en esquisant les contours d'une société véritablement plus simple, parce que plus juste.

[Abonnez-vous](#)

Le mirage libéral et le mensonge populiste : les impasses de la simplification par le retrait ou le procès de l'État

Le paradoxe néolibéral : quand la dérégulation produit de la bureaucratie

La critique contemporaine de la bureaucratie est largement structurée par un imaginaire libéral ancien. Depuis Vincent de Gournay jusqu'aux théoriciens contemporains de la dérégulation, une même intuition domine : la complexité administrative serait d'abord le produit d'un excès d'État. Dès lors, simplifier reviendrait à réduire le nombre de règles, diminuer le poids de l'administration et transférer certaines fonctions vers le marché.

Cette critique possède une force politique évidente. Elle repose sur une expérience réelle. Tout citoyen a déjà été confronté à un formulaire incompréhensible, à un dossier perdu, à une administration silencieuse ou à une procédure dont la logique lui échappe. L'expérience de la bureaucratie alimente naturellement l'idée qu'il suffirait de supprimer des règles pour simplifier la vie quotidienne.

Pourtant, cette promesse se heurte à un paradoxe majeur : depuis cinquante ans, les politiques inspirées par cette critique n'ont pas fait disparaître la bureaucratie. Elles l'ont souvent déplacée, parfois aggravée. Les travaux de Max Weber permettaient déjà d'entrevoir cette contradiction. La bureaucratie n'est pas seulement une excroissance de l'État ; elle constitue une forme d'organisation propre aux sociétés modernes. Le développement du capitalisme, de la spécialisation des tâches, des grandes organisations et de la rationalisation des activités produit mécaniquement des règles, des procédures, des contrôles et des hiérarchies. La bureaucratie est donc autant le produit du marché que celui de l'administration publique.

Cette réalité a été occultée par les réformes inspirées du *New Public Management* à partir des années 1980. Au Royaume-Uni comme aux États-Unis, les gouvernements de Margaret Thatcher et Ronald Reagan ont promis de substituer l'efficacité du privé à la lourdeur de l'administration. En France, cette inspiration a nourri la Révision générale des politiques publiques (RGPP) mise en place sous Nicolas Sarkozy en 2007⁹. La logique était toujours la même : fixer des objectifs,

mesurer les performances, mettre en concurrence les services et importer les méthodes de gestion du secteur privé.

Or, les chercheurs qui ont étudié ces transformations aboutissent souvent à une conclusion inverse de celle annoncée. Comme l'ont montré Philippe Bezes, Ève Chiapello et Pierre Desmarez, les indicateurs de performance, les procédures d'évaluation et les dispositifs de contrôle n'ont pas remplacé l'ancienne bureaucratie ; ils se sont ajoutés à elle¹⁰. Une seconde bureaucratie est venue se superposer à la première. Aux règles juridiques traditionnelles se sont agrégés des normes managériales, des tableaux de bord, des audits, des *reporting* et des objectifs chiffrés. Une « bureaucratie du chiffre » est venue doubler la bureaucratie juridique traditionnelle.

Ainsi, la promesse de débureaucratisation et de simplification a ainsi souvent débouché sur une bureaucratisation supplémentaire. C'est le paradoxe néolibéral. Dans la logique néolibérale, et contrairement au libéralisme « classique », l'État ne recule pas à mesure qu'avance le secteur privé : il organise et maintient sa mise en concurrence, s'immisce dans sa gestion en conditionnant l'octroi de subventions au respect de certains critères, génère des obligations de moyens à destination des entreprises destinées à assurer la prévention des risques (*compliance*), etc. Par nature, le néolibéralisme complexifie les interactions public-privé, et génère un besoin accru de bureaucratie des deux côtés pour organiser et mettre en œuvre ces nouvelles interactions multiples.

Cette évolution a été particulièrement bien décrite par Béatrice Hibou dans son analyse de la « bureaucratisation néolibérale¹¹ ». Contrairement à une idée largement répandue, le néolibéralisme n'a pas supprimé les procédures. Il a produit ses propres normes, ses propres contrôles et ses propres mécanismes de surveillance. Les contraintes administratives n'ont pas disparu ; elles ont changé de forme.

L'illusion de l'État minimal et l'essor de la bureaucratie privée

L'erreur fondamentale du récit libéral consiste à réduire la bureaucratie à la sphère publique. Pourtant, chacun fait quotidiennement l'expérience de bureaucraties privées parfois plus opaques encore : les banques, les compagnies d'assurance, les opérateurs téléphoniques ou les plateformes numériques imposent eux aussi des formulaires standardisés, des délais et des recours automatisés. Dans le secteur privé, les « processus » ont remplacé les circulaires, et le pouvoir des algorithmes a succédé à celui des guichets.

L'anthropologue David Graeber a poussé cette analyse plus loin encore. Selon lui, l'alliance entre les

grandes entreprises, la finance et les nouvelles techniques de gestion a produit une fusion progressive entre bureaucraties publiques et privées. Loin d'avoir disparu, la paperasserie s'est étendue à l'ensemble de la société. Les promesses de flexibilité et d'autonomie ont souvent débouché sur de nouvelles formes de contrôle, moins visibles mais tout aussi contraignantes¹².

Cette réalité est particulièrement perceptible dans le numérique. Présentée comme une solution évidente à la complexité administrative, la dématérialisation a souvent déplacé la charge du travail administratif de l'agent vers l'utilisateur, externalisant la saisie des données. Les algorithmes produisent des décisions dont les critères demeurent opaques, et l'utilisateur se retrouve fréquemment privé de la possibilité la plus élémentaire : celle de parler à un être humain pour résoudre une situation complexe.

Le mirage libéral repose enfin sur une confusion entre complexité et protection. Toute règle n'est pas inutile. Les fouilles archéologiques ralentissent les chantiers mais protègent un patrimoine commun ; les procédures environnementales évitent des dommages irréversibles ; les contrôles fiscaux garantissent le consentement à l'impôt. Confondre simplification et dérégulation conduit à transformer une aspiration populaire légitime en projet idéologique de démantèlement de l'État.

Le détournement populiste : la bureaucratie comme bouc émissaire

Ce mirage libéral trouve un écho déformé dans le discours national-populiste. Ce dernier transforme une expérience sociale bien réelle en un récit politique simpliste opposant le « peuple » à une coalition imaginaire composée des fonctionnaires, des juges, de Bruxelles et des élites administratives.

Ce discours utilise la promesse de simplification comme un cheval de Troie pour affaiblir en réalité l'État de droit. Il détourne la colère légitime des citoyens vers des boucs émissaires commodes, sans jamais s'attaquer aux causes structurelles de la complexité, telles que la gestion privée des risques ou la financiarisation de l'économie.

Dans une mise en scène directement inspirée de Javier Milei, dans laquelle une broyeuse à papier remplaçait la célèbre tronçonneuse du président argentin, David Lisnard a ainsi illustré sa volonté d'« en finir avec la bureaucratie », selon le slogan inscrit sur la machine¹³. Pourtant, après avoir broyé de fausses couvertures du code de la commande publique, du code de l'environnement ou du code de l'urbanisme, force est de constater que sa ferveur simplificatrice s'arrête là où commencent les intérêts financiers. S'il avait véritablement cherché à libérer les acteurs économiques de leurs carcans, il se serait emparé du code de la propriété intellectuelle, du code

monétaire et financier ou du code des assurances. Cette complexité-là, qui protège les positions acquises du grand capital, ne semble jamais la cible de ses velléités de simplification.

À ce titre, la cible préférée mise en avant par les pourfendeurs de la bureaucratie reste l'Union européenne, régulièrement accusée par Marion Maréchal, Jordan Bardella ou Marine Le Pen de produire 80% des normes appliquées en France. Contre toute attente, la paternité de ce chiffre revient à Jacques Delors, alors président de la Commission européenne. Pour valoriser une Europe motrice, il avait annoncé en 1988 que, « dans dix ans, 70% à 80% de la législation adoptée le sera sous influence européenne¹⁴ ». Ce chiffre a depuis été totalement instrumentalisé et détourné pour alimenter le procès de Bruxelles, en prétendant que les États ont été dépossédés de leur souveraineté. La réalité statistique est pourtant bien différente. S'il est difficile d'isoler l'influence indirecte du droit européen qui innerve nos cadres juridiques, un décompte factuel sur l'année 2023 prouve le contraire : sur 95 lois et ordonnances adoptées par la France, seules 13 portaient sur l'application du droit de l'Union européenne, soit un taux de 13,7%¹⁵.

En réduisant la simplification à une entreprise de démolition aveugle et aux cibles choisies, les populistes aggravent l'insécurité des plus vulnérables tout en feignant de les défendre.

Les réalités populaires : pourquoi la gauche ne doit pas laisser la critique de la bureaucratie aux nationaux-populistes

La complexité comme outil de domination : l'inégalité face aux normes

Face à ces offensives, la gauche s'enferme trop souvent dans un silence embarrassé et adopte une posture défensive, redoutant que la critique de la bureaucratie ne serve de prétexte au démantèlement de l'État social. Pourtant, la simplification de l'action publique constitue historiquement un enjeu de justice sociale et de progrès qui s'inscrit pleinement dans l'héritage de la gauche, comme l'a bien compris Zohran Mamdani.

L'anthropologue David Graeber regrettait l'absence d'une critique progressiste de la bureaucratie. Selon lui, la gauche contemporaine s'est progressivement enfermée dans une position défensive consistant à protéger les institutions existantes contre les assauts du marché sans toujours interroger les formes de domination, d'absurdité ou de dépossession qu'elles pouvaient elles-mêmes produire. Le résultat est paradoxal : lorsque la bureaucratie devient insupportable pour les citoyens, ce sont souvent les adversaires de l'État social qui apparaissent comme les seuls capables d'exprimer leur colère.

La gauche doit réinvestir ce terrain car la complexité est une question de pouvoir et d'égalité. En effet, toutes les catégories sociales ne sont pas égales face à la bureaucratie. Certains disposent des ressources nécessaires pour s'y adapter et même la tourner à leur avantage. D'autres la subissent.

La complexité favorise presque toujours les plus puissants. En effet, le contribuable fortuné dispose d'avocats fiscalistes. Les grandes entreprises possèdent des départements juridiques, des responsables de la conformité réglementaire et des cabinets de conseil spécialisés. Les grands groupes savent transformer les normes en barrières à l'entrée pour protéger leurs positions dominantes.

Cette dynamique rejoint l'analyse de l'économiste Jacques Bichot dans son ouvrage *La minocratie : compliquer pour régner*¹⁶. Il y démontre comment une minorité de spécialistes, de bureaucrates publics et privés, alliés à de groupes d'intérêt, verrouille le pouvoir en rendant les règles du jeu volontairement illisibles pour le commun des mortels. Dans ce système minocratique, la technicité administrative n'est plus un outil de gestion, mais une stratégie de domination : compliquer devient le moyen le plus sûr de régner.

Les plus fragiles, premières victimes de la bureaucratie

À l'inverse, la complexité écrase souvent les plus fragiles. Elle décourage l'artisan confronté à des obligations administratives qu'il ne comprend plus. Elle épuise le maire auquel s'imposent des responsabilités juridiques croissantes. Elle désoriente le demandeur d'emploi confronté à une multiplicité d'interlocuteurs. Elle pénalise l'étranger enfermé dans des procédures parfois contradictoires. Elle prive certains citoyens de leurs droits faute de parvenir à accomplir les démarches nécessaires.

Le phénomène du non-recours aux prestations sociales illustre parfaitement cette réalité¹⁷. Lorsque près de 40% des personnes éligibles au RSA n'en bénéficient pas, le problème n'est plus seulement budgétaire ou administratif. Il devient démocratique. Un droit qui n'est pas exercé faute d'être accessible cesse progressivement d'être un droit effectif.

La bureaucratie produit ainsi une forme discrète mais puissante d'inégalité.

Elle sélectionne moins selon les revenus que selon les capacités à comprendre, anticiper et maîtriser les procédures. Les sociologues ont montré depuis longtemps que les administrations favorisent souvent les individus disposant déjà du plus fort capital culturel. Remplir un dossier,

comprendre un courrier, identifier le bon interlocuteur ou connaître les délais applicables constituent des compétences socialement distribuées de manière très inégale.

Cette réalité apparaît dans de nombreux domaines de la vie quotidienne qu'il appartient aux partis de gauche de politiser.

Le logement d'abord. Entre les demandes de logement social, les dispositifs d'aide, les règles d'urbanisme, les normes énergétiques, les recours et les procédures d'attribution, peu de politiques publiques sont aussi difficiles à comprendre pour les citoyens. Ceux qui disposent des moyens de se faire accompagner s'en sortent mieux que les autres.

Le handicap ensuite. Malgré un guide « Fiscalité & handicap » publié chaque année dans la presse et un document explicatif de 11 pages fourni par l'administration fiscale, la prise en compte du handicap par les services des impôts suscite souvent plus d'incompréhension que de satisfaction. En effet, aucune transmission de la reconnaissance du handicap par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) n'est automatique mais, surtout, les délais, même respectés, ne coïncident pas toujours avec ceux de la campagne fiscale¹⁸. Une bureaucratie conçue pour accorder des avantages fiscaux finit parfois par créer plus de frustration.

L'immigration constitue un autre exemple frappant. De nombreuses procédures semblent parfois conçues comme des labyrinthes administratifs. Obtenir une promesse d'embauche nécessite souvent d'être en situation régulière ; obtenir un titre de séjour régulier suppose de justifier d'une activité professionnelle irrégulière.

Cette charge bureaucratique repose par ailleurs de manière inégale sur les femmes. Dans de nombreux foyers, ce sont elles qui accomplissent l'essentiel du travail administratif invisible : inscriptions scolaires, démarches de santé, prestations sociales, assurances, relations avec les administrations. La simplification est aussi une question d'égalité de genre.

Les fonctionnaires eux-mêmes ne sont pas épargnés. Une étude de l'association Nos services publics a montré que près de huit agents publics sur dix déclarent être confrontés à un sentiment d'absurdité dans leur travail¹⁹. L'inflation des procédures, des indicateurs et des contrôles ne pénalise pas seulement les usagers ; elle éloigne également les agents du sens de leur mission.

Le programme de la gauche : simplifier pour émanciper

La gauche dispose donc d'un terrain d'intervention considérable sur lequel affirmer ses valeurs. Sa critique ne doit pas viser l'existence des protections collectives, mais les obstacles qui en

empêchent l'accès effectif. Son objectif ne peut être la suppression indistincte des règles mais leur intelligibilité. Elle ne doit pas chercher à opposer l'administration aux citoyens mais à réconcilier les deux.

Cela implique un changement de perspective. La bonne question n'est pas : combien de normes faut-il supprimer ? La bonne question est : qui profite de la complexité et qui la subit ? À partir de ce critère simple, une politique progressiste de la simplification peut se dessiner.

Elle consiste à lutter contre le non-recours aux droits par l'automatisme des prestations lorsque cela est possible. Elle implique de renforcer les dispositifs d'accompagnement humain plutôt que de tout miser sur la dématérialisation. Elle suppose de rendre les textes de loi plus lisibles, moins nombreux, plus courts, et de soumettre les nouvelles normes à une exigence de clarté compréhensible par les citoyens eux-mêmes. Cette ambition impose de lier intimement simplification administrative et justice sociale. En proposant de démarchandiser des pans entiers de notre quotidien et de soustraire des secteurs clés de l'économie aux seules logiques de marché, Boris Vallaud a ouvert une voie conceptuelle majeure : moins le citoyen est renvoyé à la jungle des acteurs privés concurrentiels, plus sa vie administrative s'en trouve allégée²⁰.

Dans cet esprit, le projet d'une « Grande Sécurité sociale » en serait la traduction parfaite : en unifiant le système, elle permettrait de réduire drastiquement les doublons, les démarches croisées et les complexités inhérentes à la superposition actuelle entre l'assurance maladie et les complémentaires santé privées. Dans une tribune, de nombreux économistes dont Gabriel Zucman et Thomas Piketty se sont d'ailleurs associés à des professeurs de médecine de renom, Alain Fischer par exemple, et à deux anciens directeurs de Santé publique France pour soutenir une pétition pour la création d'une mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité sociale, aussi appelée « grande sécu²¹ ». Ils affirment que les complémentaires sont « moins égalitaires, moins solidaires » mais qu'elles sont aussi « moins efficaces économiquement ». En effet, alors qu'elles ne remboursent que 12,5% des soins, leurs frais de gestion atteignent, en 2024, 8,7 milliards d'euros, tandis que les frais de gestion de la Sécurité sociale s'élèvent à 7 milliards d'euros, bien qu'elle rembourse 80% des soins. Un enjeu d'économie et de simplification.

Enfin, une telle politique de simplification menée par la gauche appellerait une révolution cognitive quand il s'agira de réformer le droit du travail, non pour porter atteinte aux droits de travailleurs mais pour reconnaître que la complexité des règles de la relation individuelle ou collective de travail bénéficiera toujours davantage à l'employeur et ses services de ressources humaines qu'au salarié, perdu entre sa convention collective et son avenant contractuel. La gauche en est capable si l'on se rappelle les travaux de la commission Badinter de 2016²² qui s'était attachée à recentrer le droit du

travail sur son noyau d'ordre public, sur l'essentiel.

En la matière, la gauche a déjà un bilan à défendre. Le quinquennat de François Hollande a su innover avec le principe de « le silence de l'administration vaut acceptation », la « Déclaration sociale nominative » qui a remplacé la quasi-totalité des déclarations sociales périodiques issues des entreprises par la transmission mensuelle unique et automatisée des données de paie, la simplification des résiliations d'abonnements par la loi Hamon, l'allongement de la durée de validité de la carte nationale d'identité et, surtout, le prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source.

La gauche aurait donc tort d'abandonner la simplification aux néolibéraux et aux populistes. Les premiers confondent souvent simplification et dérégulation. Les seconds transforment une expérience sociale réelle en ressentiment politique contre des adversaires bien choisis. Une approche progressiste peut au contraire faire de la simplification un objectif d'émancipation : moins de paperasse pour davantage de droits, moins de procédures inutiles pour davantage d'égalité, moins de complexité subie pour davantage de pouvoir d'agir.

1. « Mayor Mamdani announces « OPEN for small business », over 50 reforms to slash red tape and increase support for small businesses », NYC.gov, 20 juillet 2026.
2. Loi n°2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique, Journal officiel de la République française n°0122 du 27 mai 2026.
3. En prévision d'un conflit, le président du Conseil Édouard Daladier et son ministre des Finances Paul Reynaud créent, par le décret-loi du 12 novembre 1938, un « comité supérieur de réorganisation administrative », rapidement rebaptisé, par la presse comme par le gouvernement, « comité de la hache ». Voir Émilien Ruiz, « La déflation administrative », *Esprit*, 2019, pp. 29-33.
4. « Ce qu'il faut retenir de la déclaration de politique générale de François Bayrou », info.gouv.fr, 14 janvier 2025.
5. Bruno Pellegrino et Geoffery Zheng, « Quantifying the Impact of Red Tape on Investment: A Survey Data Approach », CESifo Working Paper, n°10447, Center for Economic Studies and ifo Institute (CESifo), Munich, 2023.
6. Déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing en Conseil des ministres, le 6 avril 1978.
7. Edoardo Ferlazzo, *La bureaucratie : hydre de l'État ?*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube, 2022, p. 14.
8. Max Weber, *Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la sociologie*, Paris, Plon, 1971.
9. Inspirée des « revues de dépenses » menées notamment au Canada, en Suède et au Royaume-Uni, l'objectif poursuivi était de réduire la dépense publique en passant en revue une à une les diverses politiques de l'État autour de six axes de travail dont celui intitulé « Responsabiliser par la culture du résultat ». Dès 2008, le travail s'est concentré sur la réorganisation des structures de l'administration, la diminution du nombre des fonctionnaires et l'évolution de gestion des ressources humaines. Pour aller plus loin : « La réforme de l'État », vie-publique.fr.
10. Philippe Bezes, « Le nouveau phénomène bureaucratique : le gouvernement par la performance entre bureaucratisation, marché et politique », *Revue française de science politique*, vol. 70, n°1, 2020, pp. 21-47 ; Philippe Bezes, Ève Chiapello et Pierre Desmarez, « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, vol. 58, n°4, 2016, pp. 347-369.

11. Béatrice Hibou, *La bureaucratisation du monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers libres », 2012.
12. David Graeber, *Bureaucratie. L'utopie des règles*, Paris, Les Liens qui libèrent, 2015, p. 32.
13. Émile Douysset, « « Vive la liberté ! » : David Lisnard se met en scène en train de broyer des textes pour « en finir avec la bureaucratie » », *Le Figaro*, 8 avril 2026.
14. Jacques Delors, intervention dans l'émission *Le Club de l'Europe*, RTBF, 14 avril 1988, cité notamment par Public Sénat, « 80% de nos lois sont-elles imposées par l'Union européenne ? », 14 mars 2017.
15. Calcul de Guillaume Baticle, doctorant en droit public, *Les surligneurs*.
16. Jacques Bichot, *La minocratie : compliquer pour régner*, Paris, Le Cherche Midi, 2021.
17. Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) / Drees, « Le non-recours aux prestations sociales : une mesure du déficit d'accès aux droits », Rapport d'analyse n°1210, décembre 2022.
18. « Impôts. Déclarer son handicap : un casse-tête persistant », handicap.fr, mai 2026.
19. Nos services publics, *Enquête « Perte de sens 2021 » sur 4500 agents*, septembre 2021.
20. Boris Vallaud, *Nos vies ne sont pas des marchandises, Manifeste pour la démarchandisation*, Paris, Seuil, 2026.
21. Le club de Médiapart, « Santé : pour la création d'une mutuelle complémentaire gérée par la Sécurité Sociale », 8 septembre 2026.
22. Robert Badinter et al., « Rapport au Premier ministre. Comité chargé de définir les principes essentiels du droit du travail », janvier 2016.